

# ROUBAIX

## AUJOURD'HUI

Mairie. — Le Maire, en l'un des adjoints reçoit à l'Hôtel de Ville, de 8 à 8 heures.

Bains municipaux. — Rue de Rome. — Bains depuis 9 h. 30 jusqu'à 11 h. 25.

Laboratoire municipal. — A l'ancien Collège. Ouvert tous les jours, pour les analyses, à adresser au secrétariat de la mairie.

Marchés. — Grande-Place et place de la Liberté.

Bibliothèque. Collections de bibliothèques et de dessins artistiques, à l'école nationale des Arts industriels, rue de l'Ermitage, 5, ouverte de 9 h. à midi, de 2 h. 1/2 à 5 h. 1/2, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

Cours publics : Langue anglaise, garçons, première année, de 8 h. à 9 h. ; filles, de 3 h. à 4 h. ; de 8 h. à 9 h. ; de 9 h. à 10 h.

Comptabilité et arithmétique commerciales pour les élèves de 2e année, de 8 heures à 9 h. 1/2 du soir.

Tous ces cours ont lieu à l'immeuble Pierre Cateau.

Obèques d'un soldat roubaixien mort à Boud. — Nous avons annoncé la mort d'un soldat roubaixien, Adolphe Spillers, soldat au régiment d'artillerie à pied n° 10. C'est des suites d'un coup de cheval reçu en pleine poitrine que le malheureux a succombé.

Les parents ont adressé une demande de Marseille, au maire de cette ville, afin de faire venir le corps au Roubais, afin de l'y enterrer.

C'est la nuit d'un convoi mortuaire s'est formé pour se rendre à l'église Sacré-Coeur, puis de là au cimetière. Le cercueil était placé sur un corbillard. Quatre artilleurs du 10e portèrent le cercueil sur leurs épaules. Les deux autres étaient : un de la batterie à Adolphe Spillers.

Un discours, avant discours n'a été prononcé.

Félicitations civiles. — Hier ont eu lieu, au milieu d'une très grande affluente, les funérailles de la citoyenne Eliza Arent, décédée à l'âge de 91 ans.

Dans l'assistance, nous avons remarqué la présence du citoyen Henri Carette, maire, de plusieurs adjoints et conseillers municipaux. Le discours fut prononcé par M. Arent, père de la défunte.

Un discours, en l'honneur de la défunte, fut prononcé par M. Arent.

Les rentes des travailleurs. — Un accident est survenu le 2 mars, à 10 heures du matin, dans le péage Alfred Motte et Cie, rue d'Avril, 10, par suite d'un accident de 10 ans, mouleur, demeurant à Watteville.

En voulant une pièce déformée celle-ci s'est échappée de ses mains et le polissoir lui a enlevé cette pièce dans l'œil gauche.

Il en résulte une contusion de l'orbite, qui a été soignée par le docteur Lepiat exigera un repos de 10 jours.

Le même jour, à 8 heures du matin, un accident est survenu chez M. Boulangier, 10, rue du Nord, à un ouvrier travaillant pour le compte de M. Grau-Ducoulombier, mécanicien.

En manœuvrant des sommiers, l'ouvrier nommé Henri Defrançais, âgé de 35 ans, non tenu, demeurant à Damphière, s'est contusionné la face d'un objet de bois qui s'est échappé de sa main.

Il en résulte une incapacité de travail de quinze jours, d'après M. le docteur Labbe.

Service téléphonique. — Par arrêtés préfectoraux, en date du 2 février le directeur des Postes et Télégraphes est autorisé à procéder à l'installation d'une ligne téléphonique de Roubais à Liem, bureau de la Trémoigne.

Les travaux à placer le long des chemins vicinaux n° 2 et 3 à l'intersection commun n° 13, sont terminés à gauche et à droite.

2 A l'intersection de la ligne téléphonique de Roubais à Grimonpont.

Les travaux à placer le long de la route de contournement du canal de Roubais, seront terminés à gauche.

## À la Coopérative "La Paix"

Hier matin, Me Hatet, huissier à Lille, est venu faire le lever des scellés qui avaient été mis à la coopérative "La Paix". Tout a été remis aux administrateurs, notamment le procès-verbal, les comptes, par le Tribunal de commerce de Roubais.

Il n'y a pas eu d'incident. Tout était en ordre. La circulaire suivante a été adressée à tous les membres de la Coopérative ouvrière :

Aux membres de la coopérative "La Paix" chers coopérateurs.

Notre société ouvrière, fondée par la persévérance et le labeur de tous les travailleurs, traverse en ce moment une crise qui pourrait lui porter un préjudice considérable.

C'est pour éviter le danger qui nous menace que nous nous adressons à vous aujourd'hui. Vous connaissez les faits qui se sont passés depuis plusieurs mois. En juillet et en septembre de l'année dernière, l'assemblée générale des coopérateurs nomma un nouveau Conseil d'administration composé de quinze membres. Les élections furent faites par tous les membres administrateurs, qui étaient complétement divisés entre eux.

Les élections donnèrent les résultats que vous connaissez, c'est-à-dire une nouvelle administration, une commission de contrôle et un comité de gestion.

Avec la confiance que l'on ne saurait douter, les quinze administrateurs nouveaux furent poursuivis, traqués pourrions-nous dire, de-

vers les tribunaux, par les hommes Réture, Depoortere, Ennens et Decraene — quatre membres de l'ancien Conseil d'administration. Ce conseil fut dissous, et les quatre membres ne pas avoir démissionné.

Le Tribunal de Commerce de Roubais déclara nul et sans effet le mandat de dépôt qui n'est pas terminé. Elle vint en Cour d'appel, à Douai, dans quelques jours. Nous espérons bien que cela ne donnera pas satisfaction à ceux que l'assemblée générale des coopérateurs, par deux fois, rejetés. Nous avons confiance et nous croyons que malgré tout, justice sera rendue.

A peine mitres de la coopérative, Réture, Decraene, Depoortere et Ennens ont pris des mesures qui démontrèrent bien la besogne que ces individus veulent accomplir. Ils viennent de signer la Société de secours Mutuels, au Syndicat textile et au Parti Ouvrier, qui ont leurs locaux dans l'immeuble La Paix. L'ordre déménager dans les quarante-huit heures.

Nous ne voulons pas, cher coopérateur, faire de politique. Mais savez-vous que si La Paix a pris les proportions qu'elle a, si elle est devenue la plus forte coopérative de France, c'est précisément au concours de ces associations ouvrières qui ont fait des membres de la Société de secours Mutuels, du Syndicat textile et du Parti Ouvrier sont presque tous non adhérents. Les classes, c'est provoquer, sinon la ruine, du moins l'impairissement de la coopérative.

Des manœuvres de toutes sortes sont tentées aussi, pour empêcher le mouvement d'exciter à démissionner et, pour leur donner des craintes on demande qu'ils rapportent leurs noms. Il y aura encore d'autres traquenards.

Que pas un de vous ne tombe dans le piège qui est tendu à l'endroit de tous. Ne laissez pas les ennemis de la Paix vous séduire. Il faudra que chacun fasse tout son devoir. Mais malgré tout ce qu'on fera, malgré tout l'ordre qui sera imposé, il y aura des hommes qui resteraient de bien mieux. Elle sera bientôt plus florissante qu'elle n'a jamais été.

Vive la Coopérative ouvrière La Paix !

Le Conseil d'Administration. La Commission de Contrôle. Le Comité de Gestion.

Elus dans l'Assemblée générale du 4 septembre 1888.

Parti ouvrier. — Le groupe de la 12e section, rue de Naples, reporte la réunion qui devait avoir lieu samedi prochain, au samedi 11 mars et invite tous ses membres à assister à un banquet d'adieu, le vendredi 10, à 8 heures du soir, pour la conférence, en faveur des grévistes de Saint-Amant.

Le Comité de gestion, organisé par la Mairie, a une grande sortie, dimanche 2 mars, au clair.

Les citoyennes et citoyens qui désireraient en faire partie sont priés de se faire inscrire au local dudit groupe, chez M. Auguste, rue de la Cour, 10, à 8 heures du soir.

La sortie se fera au bénéfice de la propagande du parti ouvrier.

Reunion. — La 1re section de l'Union des Citoyens, rue de la Cour, 10, à 8 heures du soir, au siège habituel, restaurant Dujardin. Grande place.

Voies municipales. — Par arrêté préfectoral, en date du 18 février courant, le boulevard de Fourmies, section comprise entre la place de l'Avenir et l'avenue des Villers, est classé dans la catégorie des voies publiques. Le projet montant à 1.500 francs, adopté par le conseil municipal dans sa séance du 18 novembre dernier.

Le 9 mars, ouverture de La Nouvelle Mairie, 30, rue Nain. Pour détails voir aux annonces.

Arrestation d'une expulsée. — Sylvie Balcen, âgée de 57 ans, couturière, demeurant rue de la Cour, 74, a été arrêtée, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Elle a été écrouée au poste de la Trémoigne.

Grand-Théâtre-Hippodrome. — Le 10e concert, l'opéra de Hoffmann, ont été accueillis hier soir, par un long éclat de rire, de ce que par et irrésistible qui consacre le burlesque et la fantaisie des œuvres de la mairie.

L'interprétation a du reste été généralement bonne.

M. Houssel, le Lancelot si apprécié de "La Poupee", nous a donné un acte de brigandage tout à fait remarquable. M. Depierre, le duc de Mantoue, M. Morel, le duc de Mantoue, M. Dally, le caissier fin de siècle ont complété cet ensemble hilarant.

La citoyenne Pauline Ledelay nous a persécuté avec son Fragolet. Je ne vous dis que ça.

Ballet, mise en scène, orchestre, tout a été si bon, que le public qui était rendu fier à l'Hippodrome, n'a pas regretté sa sortie.

Pourquoi n'avoir pas donné cette œuvre et d'autres de même genre, au commencement de la saison ? Le public n'aurait pas si souvent de cette notre salle lyrique.

LA VIE A BON MARCHÉ

Produits alimentaires sans et antérieurs. Prix très réduits. Andouillettes, extra-sucrés, 0,60 la 1/2 livre (50 grammes). — Saucisson de foie extra-fin 0,70 la 1/2 livre. Petit saucisson, 0,50 la 1/2 livre.

LA MAISON SMERTS, est ouverte depuis le 1er février, 69, rue de Lomoy, 69.

Distribution gratuite de paquets de vêtements.

Les médailles de l'Armée d'occupation. — La réunion trimestrielle aura lieu le dimanche 5 mars, à 8 h. 1/2 du soir très précises, au local de la Société, Grande Rue, 77.

Ordre du jour : 1° Paléontologie, collections, admission de nouveaux membres.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE

L'audience s'ouvre à deux heures sous la présidence de M. Claustra, juge de paix, assisté de MM. Lagrove, remplaçant M. Leconte, maître public empêché, M. Walmey, greffier, Buns, huissier d'audience.

Arsonne Sotenville avait un ouvrier apprenti âgé de moins de 18 ans, qui n'était pas inscrit sur le registre des ouvriers, contrairement à ce que prescrit l'article 17 de l'emploi du temps n'était pas conforme à ce qui est en vigueur dans l'atelier et l'enfant n'avait pas été avisé du changement survenu dans la maison au sujet de l'ouvrier.

Conston Georges, fabricant de caoutchouc est l'objet de 29 contraventions à l'article 3 de la loi du 2 novembre 1892, relatif à la réglementation des heures de travail des femmes et des enfants mineurs, et deux à l'article 4, concernant le travail de nuit.

M. Conston explique que les ouvrières, travaillant aux pièces, ne peuvent prendre la moitié de la journée pour leurs enfants, sans peine de préjudice, l'arrêt, en cours d'exécution.

M. Conston contredit la validité des contraventions. L'affaire est renvoyée à huitaine.

Constante Demard, canarié après l'heure de fr. d'amende, Van Orlé, un grand concert dans la salle des fêtes, six membres honoraires et leurs familles.

Union chorale. Cette société artistique officieuse s'est constituée par Mactens, il fut heureusement fermer la porte sur lui et chapper ainsi à la fureur de son irascible directeur.

Mais, supposant, avec raison, que la police ne tarderait pas à survenir, Mactens jugea prudent de se mettre hors de ses atteintes en se rendant à la maison de Roubais chez ses beaux-parents, les deux époux ne retirèrent le domicile conjugal que passé onze heures.

Une plainte a été déposée et la gendarmerie est chargée de faire l'enquête.

Union chorale. Cette société artistique officieuse s'est constituée par Mactens, il fut heureusement fermer la porte sur lui et chapper ainsi à la fureur de son irascible directeur.

Mais, supposant, avec raison, que la police ne tarderait pas à survenir, Mactens jugea prudent de se mettre hors de ses atteintes en se rendant à la maison de Roubais chez ses beaux-parents, les deux époux ne retirèrent le domicile conjugal que passé onze heures.

Une plainte a été déposée et la gendarmerie est chargée de faire l'enquête.

Union chorale. Cette société artistique officieuse s'est constituée par Mactens, il fut heureusement fermer la porte sur lui et chapper ainsi à la fureur de son irascible directeur.

Mais, supposant, avec raison, que la police ne tarderait pas à survenir, Mactens jugea prudent de se mettre hors de ses atteintes en se rendant à la maison de Roubais chez ses beaux-parents, les deux époux ne retirèrent le domicile conjugal que passé onze heures.

Une plainte a été déposée et la gendarmerie est chargée de faire l'enquête.

Union chorale. Cette société artistique officieuse s'est constituée par Mactens, il fut heureusement fermer la porte sur lui et chapper ainsi à la fureur de son irascible directeur.

Mais, supposant, avec raison, que la police ne tarderait pas à survenir, Mactens jugea prudent de se mettre hors de ses atteintes en se rendant à la maison de Roubais chez ses beaux-parents, les deux époux ne retirèrent le domicile conjugal que passé onze heures.

Une plainte a été déposée et la gendarmerie est chargée de faire l'enquête.

Union chorale. Cette société artistique officieuse s'est constituée par Mactens, il fut heureusement fermer la porte sur lui et chapper ainsi à la fureur de son irascible directeur.

Mais, supposant, avec raison, que la police ne tarderait pas à survenir, Mactens jugea prudent de se mettre hors de ses atteintes en se rendant à la maison de Roubais chez ses beaux-parents, les deux époux ne retirèrent le domicile conjugal que passé onze heures.

Une plainte a été déposée et la gendarmerie est chargée de faire l'enquête.

Union chorale. Cette société artistique officieuse s'est constituée par Mactens, il fut heureusement fermer la porte sur lui et chapper ainsi à la fureur de son irascible directeur.

Mais, supposant, avec raison, que la police ne tarderait pas à survenir, Mactens jugea prudent de se mettre hors de ses atteintes en se rendant à la maison de Roubais chez ses beaux-parents, les deux époux ne retirèrent le domicile conjugal que passé onze heures.

Une plainte a été déposée et la gendarmerie est chargée de faire l'enquête.

Union chorale. Cette société artistique officieuse s'est constituée par Mactens, il fut heureusement fermer la porte sur lui et chapper ainsi à la fureur de son irascible directeur.

Mais, supposant, avec raison, que la police ne tarderait pas à survenir, Mactens jugea prudent de se mettre hors de ses atteintes en se rendant à la maison de Roubais chez ses beaux-parents, les deux époux ne retirèrent le domicile conjugal que passé onze heures.

Une plainte a été déposée et la gendarmerie est chargée de faire l'enquête.

Union chorale. Cette société artistique officieuse s'est constituée par Mactens, il fut heureusement fermer la porte sur lui et chapper ainsi à la fureur de son irascible directeur.

Mais, supposant, avec raison, que la police ne tarderait pas à survenir, Mactens jugea prudent de se mettre hors de ses atteintes en se rendant à la maison de Roubais chez ses beaux-parents, les deux époux ne retirèrent le domicile conjugal que passé onze heures.

Une plainte a été déposée et la gendarmerie est chargée de faire l'enquête.

Union chorale. Cette société artistique officieuse s'est constituée par Mactens, il fut heureusement fermer la porte sur lui et chapper ainsi à la fureur de son irascible directeur.

Mais, supposant, avec raison, que la police ne tarderait pas à survenir, Mactens jugea prudent de se mettre hors de ses atteintes en se rendant à la maison de Roubais chez ses beaux-parents, les deux époux ne retirèrent le domicile conjugal que passé onze heures.

Une plainte a été déposée et la gendarmerie est chargée de faire l'enquête.

Union chorale. Cette société artistique officieuse s'est constituée par Mactens, il fut heureusement fermer la porte sur lui et chapper ainsi à la fureur de son irascible directeur.

Mais, supposant, avec raison, que la police ne tarderait pas à survenir, Mactens jugea prudent de se mettre hors de ses atteintes en se rendant à la maison de Roubais chez ses beaux-parents, les deux époux ne retirèrent le domicile conjugal que passé onze heures.

Une plainte a été déposée et la gendarmerie est chargée de faire l'enquête.

Union chorale. Cette société artistique officieuse s'est constituée par Mactens, il fut heureusement fermer la porte sur lui et chapper ainsi à la fureur de son irascible directeur.

Mais, supposant, avec raison, que la police ne tarderait pas à survenir, Mactens jugea prudent de se mettre hors de ses atteintes en se rendant à la maison de Roubais chez ses beaux-parents, les deux époux ne retirèrent le domicile conjugal que passé onze heures.

Une plainte a été déposée et la gendarmerie est chargée de faire l'enquête.

Union chorale. Cette société artistique officieuse s'est constituée par Mactens, il fut heureusement fermer la porte sur lui et chapper ainsi à la fureur de son irascible directeur.

Mais, supposant, avec raison, que la police ne tarderait pas à survenir, Mactens jugea prudent de se mettre hors de ses atteintes en se rendant à la maison de Roubais chez ses beaux-parents, les deux époux ne retirèrent le domicile conjugal que passé onze heures.

Une plainte a été déposée et la gendarmerie est chargée de faire l'enquête.

Union chorale. Cette société artistique officieuse s'est constituée par Mactens, il fut heureusement fermer la porte sur lui et chapper ainsi à la fureur de son irascible directeur.

Mais, supposant, avec raison, que la police ne tarderait pas à survenir, Mactens jugea prudent de se mettre hors de ses atteintes en se rendant à la maison de Roubais chez ses beaux-parents, les deux époux ne retirèrent le domicile conjugal que passé onze heures.

Une plainte a été déposée et la gendarmerie est chargée de faire l'enquête.

Union chorale. Cette société artistique officieuse s'est constituée par Mactens, il fut heureusement fermer la porte sur lui et chapper ainsi à la fureur de son irascible directeur.

Mais, supposant, avec raison, que la police ne tarderait pas à survenir, Mactens jugea prudent de se mettre hors de ses atteintes en se rendant à la maison de Roubais chez ses beaux-parents, les deux époux ne retirèrent le domicile conjugal que passé onze heures.

Une plainte a été déposée et la gendarmerie est chargée de faire l'enquête.

Union chorale. Cette société artistique officieuse s'est constituée par Mactens, il fut heureusement fermer la porte sur lui et chapper ainsi à la fureur de son irascible directeur.

Mais, supposant, avec raison, que la police ne tarderait pas à survenir, Mactens jugea prudent de se mettre hors de ses atteintes en se rendant à la maison de Roubais chez ses beaux-parents, les deux époux ne retirèrent le domicile conjugal que passé onze heures.

Le trié se dirigea vers Roubais quand arriva à la Grande-Place, le trié fut arrêté et déposé à terre par suite d'un faux mouvement. On accourut à deux, pleurant, constatant que le trié avait été blessé.

Le docteur Morival, qui passait, constata que le jeune Garment avait l'hémusure gauche fracturée.

Les parents présentent se cotisèrent et mirent les pauvres petits dans le tramway pour être reconduits à Mons-en-Barrois.

Monsieur au concubinage. — M. Dewuyt Charles-Louis, français, âgé de 35 ans, marchand de beurre et cabaretier, rue de l'Annam, Courbet, a loué, avec bail de 9 années, la moitié de sa maison au sieur Macrons, charbon à façon, âgé de 30 ans, de nationalité belge.

Mercredi, vers cinq heures du soir, une discussion s'éleva entre les deux hommes pour une question quelconque et elle s'envenima à tel point que Macrons s'arma d'un couteau et menaça son propriétaire.

Celui-ci effrayé s'enfuit poursuivi par Macrons, il fut heureusement fermer la porte sur lui et chapper ainsi à la fureur de son irascible directeur.

Mais, supposant, avec raison, que la police ne tarderait pas à survenir, Mactens jugea prudent de se mettre hors de ses atteintes en se rendant à la maison de Roubais chez ses beaux-parents, les deux époux ne retirèrent le domicile conjugal que passé onze heures.

Une plainte a été déposée et la gendarmerie est chargée de faire l'enquête.

Union chorale. Cette société artistique officieuse s'est constituée par Mactens, il fut heureusement fermer la porte sur lui et chapper ainsi à la fureur de son irascible directeur.

Mais, supposant, avec raison, que la police ne tarderait pas à survenir, Mactens jugea prudent de se mettre hors de ses atteintes en se rendant à la maison de Roubais chez ses beaux-parents, les deux époux ne retirèrent le domicile conjugal que passé onze heures.

Une plainte a été déposée et la gendarmerie est chargée de faire l'enquête.

Union chorale. Cette société artistique officieuse s'est constituée par Mactens, il fut heureusement fermer la porte sur lui et chapper ainsi à la fureur de son irascible directeur.

Mais, supposant, avec raison, que la police ne tarderait pas à survenir, Mactens jugea prudent de se mettre hors de ses atteintes en se rendant à la maison de Roubais chez ses beaux-parents, les deux époux ne retirèrent le domicile conjugal que passé onze heures.

Une plainte a été déposée et la gendarmerie est chargée de faire l'enquête.

Union chorale. Cette société artistique officieuse s'est constituée par Mactens, il fut heureusement fermer la porte sur lui et chapper ainsi à la fureur de son irascible directeur.

Mais, supposant, avec raison, que la police ne tarderait pas à survenir, Mactens jugea prudent de se mettre hors de ses atteintes en se rendant à la maison de Roubais chez ses beaux-parents, les deux époux ne retirèrent le domicile conjugal que passé onze heures.

Une plainte a été déposée et la gendarmerie est chargée de faire l'enquête.

Union chorale. Cette société artistique officieuse s'est constituée par Mactens, il fut heureusement fermer la porte sur lui et chapper ainsi à la fureur de son irascible directeur.

Mais, supposant, avec raison, que la police ne tarderait pas à survenir, Mactens jugea prudent de se mettre hors de ses atteintes en se rendant à la maison de Roubais chez ses beaux-parents, les deux époux ne retirèrent le domicile conjugal que passé onze heures.

Une plainte a été déposée et la gendarmerie est chargée de faire l'enquête.

Union chorale. Cette société artistique officieuse s'est constituée par Mactens, il fut heureusement fermer la porte sur lui et chapper ainsi à la fureur de son irascible directeur.

Mais, supposant, avec raison, que la police ne tarderait pas à survenir, Mactens jugea prudent de se mettre hors de ses atteintes en se rendant à la maison de Roubais chez ses beaux-parents, les deux époux ne retirèrent le domicile conjugal que passé onze heures.

Une plainte a été déposée et la gendarmerie est chargée de faire l'enquête.

Union chorale. Cette société artistique officieuse s'est constituée par Mactens, il fut heureusement fermer la porte sur lui et chapper ainsi à la fureur de son irascible directeur.

Mais, supposant, avec raison, que la police ne tarderait pas à survenir, Mactens jugea prudent de se mettre hors de ses atteintes en se rendant à la maison de Roubais chez ses beaux-parents, les deux époux ne retirèrent le domicile conjugal que passé onze heures.

Une plainte a été déposée et la gendarmerie est chargée de faire l'enquête.

Union chorale. Cette société artistique officieuse s'est constituée par Mactens, il fut heureusement fermer la porte sur lui et chapper ainsi à la fureur de son irascible directeur.

Mais, supposant, avec raison, que la police ne tarderait pas à survenir, Mactens jugea prudent de se mettre hors de ses atteintes en se rendant à la maison de Roubais chez ses beaux-parents, les deux époux ne retirèrent le domicile conjugal que passé onze heures.

Une plainte a été déposée et la gendarmerie est chargée de faire l'enquête.

Union chorale. Cette société artistique officieuse s'est constituée par Mactens, il fut heureusement fermer la porte sur lui et chapper ainsi à la fureur de son irascible directeur.

Mais, supposant, avec raison, que la police ne tarderait pas à survenir, Mactens jugea prudent de se mettre hors de ses atteintes en se rendant à la maison de Roubais chez ses beaux-parents, les deux époux ne retirèrent le domicile conjugal que passé onze heures.

Une plainte a été déposée et la gendarmerie est chargée de faire l'enquête.

Union chorale. Cette société artistique officieuse s'est constituée par Mactens, il fut heureusement fermer la porte sur lui et chapper ainsi à la fureur de son irascible directeur.

Mais, supposant, avec raison, que la police ne tarderait pas à survenir, Mactens jugea prudent de se mettre hors de ses atteintes en se rendant à la maison de Roubais chez ses beaux-parents, les deux époux ne retirèrent le domicile conjugal que passé onze heures.

Une plainte a été déposée et la gendarmerie est chargée de faire l'enquête.

Union chorale. Cette société artistique officieuse s'est constituée par Mactens, il fut heureusement fermer la porte sur lui et chapper ainsi à la fureur de son irascible directeur.

Mais, supposant, avec raison, que la police ne tarderait pas à survenir, Mactens jugea prudent de se mettre hors de ses atteintes en se rendant à la maison de Roubais chez ses beaux-parents, les deux époux ne retirèrent le domicile conjugal que passé onze heures.

Une plainte a été déposée et la gendarmerie est chargée de faire l'enquête.

Union chorale. Cette société artistique officieuse s'est constituée par Mactens, il fut heureusement fermer la porte sur lui et chapper ainsi à la fureur de son irascible directeur.

Mais, supposant, avec raison, que la police ne tarderait pas à survenir, Mactens jugea prudent de se mettre hors de ses atteintes en se rendant à la maison de Roubais chez ses beaux-parents, les deux époux ne retirèrent le domicile conjugal que passé onze heures.

Une plainte a été déposée et la gendarmerie est chargée de faire l'enquête.

Union chorale. Cette société artistique officieuse s'est constituée par Mactens, il fut heureusement fermer la porte sur lui et chapper ainsi à la fureur de son irascible directeur.

Mais, supposant, avec raison, que la police ne tarderait pas à survenir, Mactens jugea prudent de se mettre hors de ses atteintes en se rendant à la maison de Roubais chez ses beaux-parents, les deux époux ne retirèrent le domicile conjugal que passé onze heures.

Une plainte a été déposée et la gendarmerie est chargée de faire l'enquête.

Union chorale. Cette société artistique officieuse s'est constituée par Mactens, il fut heureusement fermer la porte sur lui et chapper ainsi à la fureur de son irascible directeur.

Mais, supposant, avec raison, que la police ne tarderait pas à survenir, Mactens jugea prudent de se mettre hors de ses atteintes en se rendant à la maison de Roubais chez ses beaux-parents, les deux époux ne retirèrent le domicile conjugal que passé onze heures.

Une plainte a été déposée et la gendarmerie est chargée de faire l'enquête.

Union chorale. Cette société artistique officieuse s'est constituée par Mactens, il fut heureusement fermer la porte sur lui et chapper ainsi à la fureur de son irascible directeur.

</